



1. Au regard de l'implantation éventuelle d'une installation de liquéfaction de gaz naturel au port de Grand-Anse, au Saguenay, pourriez-vous confirmer à la commission si vous êtes à même de pouvoir intervenir dans le cas d'un déversement impliquant un méthanier dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent ou dans le Fjord-du-Saguenay ?

ECRC-SIMEC est un Organisme d'Intervention (OI) agréé par Transports Canada pour maintenir une capacité d'intervention pour les déversements pétroliers en milieu marin.

Nos membres sont les navires de plus de 150 tonneaux et les Installations de Manutention d'Hydrocarbure (IMH) identifiés par le règlement.

Les installations de GNL Québec ne seraient pas considérées comme étant un IMH. Par contre, les méthaniers naviguant sur le Saguenay devront légalement avoir un contrat avec ECRC-SIMEC.

ECRC-SIMEC a une capacité d'intervention pour les déversements de produit pétrolier seulement. Les produits volatils, dont les gaz naturels liquéfiés, ne sont pas considérés comme étant des « produits pétroliers » au sens de la convention MARPOL.

En conclusion :

Oui, nous avons l'obligation d'intervenir pour contenir, récupérer et nettoyer un déversement de pétrole lorsque nous sommes activés par un bateau membre. Pour un méthanier, le scénario envisagé serait un déversement de carburant, d'huile à moteur, d'huile hydraulique...

Nous n'interviendrons pas pour contenir et récupérer un déversement (fuite) de la cargaison d'un méthanier soit du gaz naturel liquéfié.

2. Considérant que vos installations sont situées à Sept-Îles et à Québec, quels seraient vos délais d'interventions en cas d'accident impliquant un méthanier dans le Saguenay ?

Les délais d'intervention peuvent être variables en fonction de l'ampleur de l'accident et de l'interprétation que l'on peut en donner. Pour répondre à la question posée, nous définirons le délai d'intervention comme étant la période de temps nécessaire entre l'appel initial pour l'activation de SIMEC et l'heure où les premiers équipements arrivent sur place, au site d'intervention.

La capacité d'intervention de SIMEC repose sur son aptitude à mobiliser rapidement des équipements en cascade. À peu près tous nos équipements sont transportables par la route. Tous les bateaux et barges de récupération ont leur remorque. Les autres équipements sont contenus à l'intérieur de remorques fermées ou de conteneurs. Tous les équipements sont entreposés dans un entrepôt, à l'abri des intempéries, et ils sont prêts à partir en tout temps.

Le délai d'interventions peut se diviser en quatre étapes :

- 1) L'activation et la mobilisation
- 2) Le déplacement vers un site d'accès à l'eau
- 3) La préparation et mise à l'eau des équipements
- 4) Le déplacement, sur l'eau, vers les affectations planifiées

L'activation et la mobilisation :

Cette étape inclut l'appel initial par la partie responsable, la mobilisation du personnel de gestion, la mobilisation des entrepreneurs et la mobilisation des camions-tracteur. SIMEC est en place depuis plus de 25 ans. Nous avons répondu à plus de 400 interventions. Notre expérience nous permet d'affirmer raisonnablement que les premiers équipements quitteraient le centre d'intervention de Québec à un maximum de deux heures après l'appel d'activation.

Le déplacement vers un site d'accès à l'eau :

Le territoire couvert pour cette question est assez grand. Pour répondre à la question, nous avons établi 2 scénarios limites, soit la rampe de mise à l'eau la plus rapprochée et la rampe la plus éloignée. Le temps de déplacement est déterminé en utilisant la vitesse moyenne de déplacement à 65 km/h.

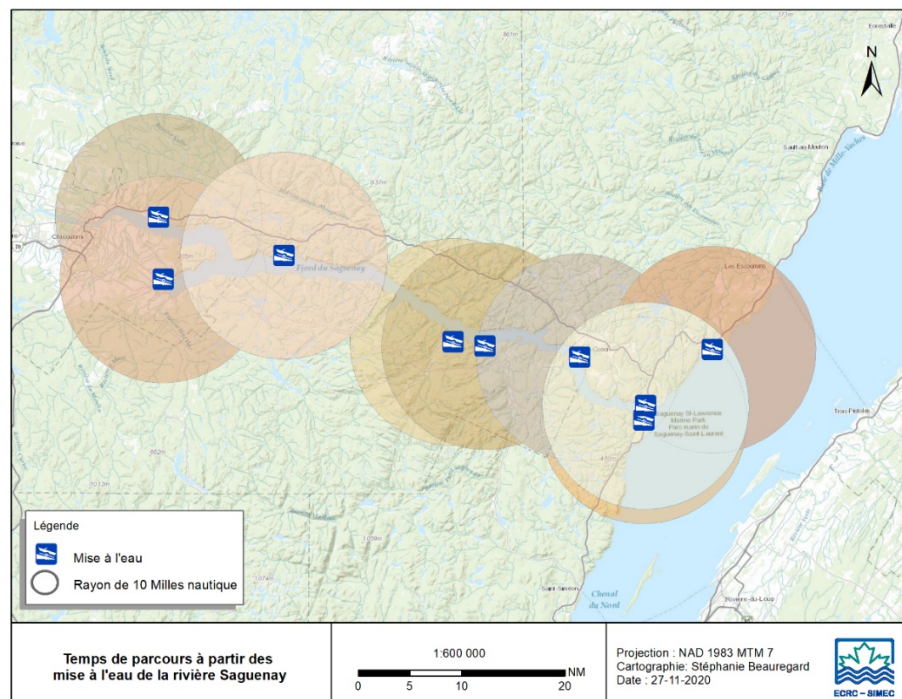
Départ	Arrivé	Distance	Vitesse	Durée
Québec	Baie-Sainte-Catherine	208 km	65 km/h	3 heures
Québec	Sainte-Rose-du-Nord	255 km	65 km/h	4 heures

La préparation et la mise à l'eau de l'équipement

Rendus sur place, nous estimons que le temps raisonnable pour préparer et mettre à l'eau l'équipement est d'une heure.

Le déplacement, sur l'eau, vers les affectations planifiées

Le plan d'intervention développé pour le fjord du Saguenay identifie plusieurs rampes de mise à l'eau qui nous permet de couvrir l'ensemble du fjord dans un délai de moins d'une heure. La vitesse de déplacements des bateaux de SIMEC est établie à 10 nœuds. La carte suivante affiche les différentes rampes de mise à l'eau prévues au plan de SIMEC ainsi que les cercles ayant un rayon de 10 milles nautiques représentant un temps de déplacement d'une heure.





En conclusion :

À partir du moment où ECRC-SIMEC est activé, les actions se mettent en place rapidement. L'équipe de gestion est immédiatement mobilisée. Une analyse de la situation est faite et une stratégie d'intervention est développée. Au besoin un hélicoptère est mobilisé pour faire un survol aérien par un de nos employés et faciliter l'analyse de la situation et l'orientation des équipes d'interventions. De plus, un entrepreneur local (Saguenay) est immédiatement mobilisé et peut débiter rapidement la récupération si le déversement a lieu au Port de Saguenay ou près d'un site d'accès à l'eau.

Ceci dit, selon le scénario, le délai d'intervention maximum pour avoir les premiers équipements d'ECRC-SIMEC sur place serait entre 7 et 8 heures suite à notre activation par la partie responsable.

Scénario	Activation	Déplacement	Mise à l'eau	Déplacement	Total
Baie-Ste-Catherine	2 heures	3 heures	1 heure	1 heure	7 heures
Ste-Rose du Nord	2 heures	4 heures	1 heure	1 heure	8 heures

Vincent Martin
Directeur, région du Québec